



Communiqué de presse

Paris, le 5 juillet 2017

La formation professionnelle continue des médecins doit retrouver son indépendance et ses moyens.

Depuis la disparition de la formation continue indépendante de tout conflit d'intérêt industriel, qui avait été mise en place en 1991 dans le cadre conventionnel, la dégradation de leur capacité de formation continue est régulière.

Il n'est pas acceptable que l'État soit le gérant de notre formation continue. Celle-ci faisait partie du "paquet conventionnel". Les recommandations européennes évaluent le besoin de formation médicale continue à 40 heures annuelles. Or l'étatisation de la formation continue par la loi HPST a fait disparaître la participation financière de l'assurance maladie et la gestion paritaire, tout en diluant les moyens entre les professions de santé.

Le récent incident sur la répartition du reliquat de l'année 2016 est significatif de l'absence de vision politique de l'ANDPC. Les médecins ont un besoin absolu d'accéder à 40 heures de formation par an, standard européen. Cela impose que leur budget de formation soit adapté à cette nécessité avec une enveloppe dédiée, notamment en utilisant la surtaxe de l'industrie pharmaceutique, initialement fléchée à cet effet.

Les « pseudo conflits d'intérêt » opposés aux membres de la CSI des médecins, sont la conséquence de leur participation à l'organisation antérieure des structures de formation médicale continue. Leur opposer des règles plus rigoureuses que celle de l'ANSM par exemple, est le reflet d'une volonté d'exclure notre profession de la gestion de sa propre formation continue. C'est incohérent, et désormais inacceptable.

Les 12 membres de la section professionnelle médecins de l'ANDPC décident de suspendre leurs travaux tant que ces conditions délétères persistent.

Les quatre syndicats co-signataires sollicitent un rendez-vous urgent avec Madame la Ministre de la santé et des solidarités. Le dossier formation médicale continue doit être remis à plat. L'indépendance de l'organisation entre pairs doit être restaurée. Les moyens nécessaires doivent être apportés.

Jean-Paul ORTIZ
Président - CSMF
06 07 86 08 83

Jean-Paul HAMON
Président - FMF
06 60 62 00 67

Claude LEICHER
Président - MG France
06 25 20 01 88

Philippe VERMESCH
Président - SML
06 09 55 77 24